

*
* *

Favoriser le rapprochement entre Constantinople et Angora, la paix entre les Turcs et les Grecs, la restauration d'un régime de concorde et de tranquille prospérité à l'intérieur de l'empire ottoman, telle devait être la tâche de la diplomatie française à Constantinople : la défense de notre situation et de nos intérêts, le souci de rétablir l'équilibre et la paix dans le monde, la tradition, l'opportunité et la justice s'accordaient pour recommander ce programme.

Les territoires de l'empire ottoman ne représentant pas pour nous, comme pour les Allemands, des champs de colonisation : nous n'avons pas de population à exporter ; ni, comme pour les Anglais, une voie de communication avec un empire lointain et difficile à défendre. La France est apparue d'abord dans le Levant comme la protectrice des chrétiens d'Occident, religieux, missionnaires, pèlerins et marchands. Les prêtres « latins » de Jérusalem, de Bethléem « et autres lieux de l'obéissance du grand Seigneur » exercent leur ministère et desservent leurs églises sous la garantie des engagements que Soliman le Magnifique a contracté envers François I^{er} ; les pèlerins de tous les pays de l'Europe viennent visiter les Lieux saints, les sanctuaires fameux de la Palestine, sous la protection du nom français ; les navires de toutes les nations, pour faire le commerce dans les mers orientales, s'abritent sous notre pavillon. Puis notre protection s'étend, au delà des Latins, aux catholiques indigènes et finalement à tous